

Informations de juin 2021 sur le projet eCH-0051 Version majeure 3.0

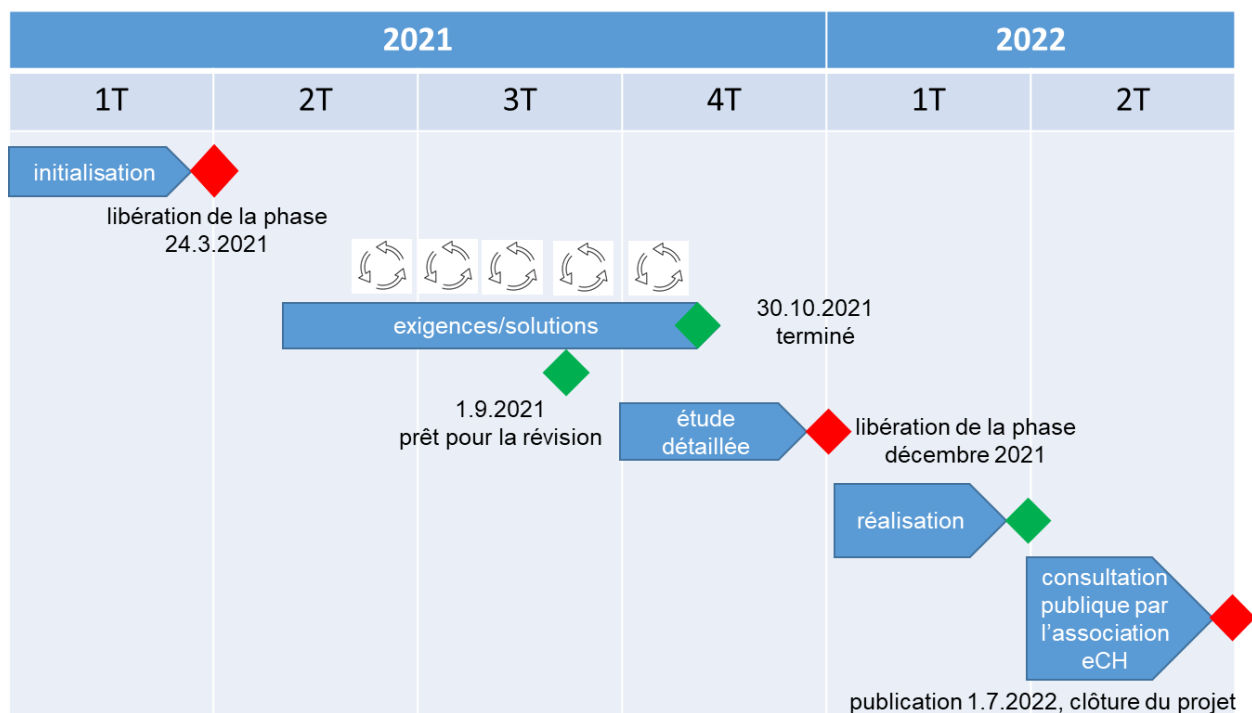
Les faits essentiels en bref

- Le projet Version majeure 3.0 pour la révision de la norme eCH-0051 a été approuvé et les premiers travaux de la phase de conception ont commencé.
- Dans le cadre de ce projet, une structure modulaire est mise en œuvre, diverses optimisations sont apportées et les incohérences héritées sont supprimées.
- L'équipe de projet élabore des solutions qui couvrent les besoins identifiés (exigences/solutions) et la manière dont la norme couvrira ces besoins (étude détaillée). Les autorités qui utilisent la norme veilleront à ce que les besoins de leurs interfaces soient couverts.

Depuis 2006, la norme eCH-0051 est très largement utilisée. Elle est accessible au public et est maintenue dans le cadre de l'association eCH. Au fil du temps, des incohérences sont apparues et il n'est plus possible de couvrir toutes les nouvelles exigences. Pour ces raisons, la nécessité d'une révision de la norme a été étudiée et a fait l'objet d'un mandat de projet.

Approbation du projet eCH-0051 Version majeure 3.0

Le comité de projet a approuvé la version finale de l'étude courant janvier 2021. Après confirmation par les comités TIP et HIJP, le projet a été lancé et sa planification a commencé. Toutes les parties prenantes seront informées de la procédure lors d'une réunion de lancement le 1er juillet 2021.





Les exigences/solutions et l'étude détaillée seront élaborées d'ici à fin 2021. Actuellement, une adoption de la nouvelle version de la norme eCH-0051 est projetée à la mi-2022. Les coûts du projet seront supportés à parts égales par les deux parties dans le cadre du projet commun police/justice.

Objectifs du projet

La gestion de la norme devient de plus en plus complexe en raison de sa taille et des développements successifs effectués pour le compte de nombreuses parties prenantes. En outre, certaines incohérences sont apparues, telles que des redondances, des connexions manquantes ou des données complémentaires inexactes (date de modification, version, etc.), qui doivent être corrigées. La version 3.0 a pour objectif de passer à une structure modulaire qui simplifie son administration et d'éliminer les erreurs existantes. La norme ne sera pas révisée dans son entier, seules les optimisations énumérées dans l'étude devant être mises en œuvre. Outre les aspects techniques, les procédures pour les ajustements futurs seront également optimisées afin de pouvoir intégrer efficacement les exigences des autorités concernées à l'avenir.

Participation des autorités concernées

Dans la première étape, il est prévu d'analyser les interfaces existantes et leur documentation et d'établir, sur cette base, des propositions de solutions. Les spécialistes des autorités concernées seront invités à examiner ces solutions tant d'un point de vue métier que technique et à vérifier si elles permettent un échange de données effectif au moyen de leurs applications et interfaces. L'équipe de projet les soutiendra dans cette démarche, puis élaborera les détails de la nouvelle version (y compris les variantes et l'analyse coûts-avantages). Une fois les décisions nécessaires prises par les autorités et organes concernés, le CSI-DFJP finalisera la documentation et la publiera via la plateforme eCH.

Les tâches à venir et la procédure seront détaillées aux autorités concernées lors de la réunion de lancement qui sera annoncée.

D'éventuelles questions peuvent déjà être adressées au bureau de TIP Suisse par messagerie (info@pti-mail.ch).

Martin Page

Chef de projet

Albano Bernasconi

Chef de projet adjoint

Liste de diffusion

- Comité de projet «Traitement des affaires»
- Membres du projet «Version majeure 3.0»

Copie pour information

- Groupe d'experts en informatique policière
- Groupe métier du projet «Traitement des affaires»
- Comité de projet HIJP